

Image not found or type unknown



Devis de travaux dans le bâtiment

Par **Nicowrc**, le **11/06/2012 à 12:16**

Bonjour,

J'ai fait appel à une entreprise pour faire des travaux dans mon appartement.

Cette dernière m'a fait un premier devis, que j'ai accepté. Les travaux ont alors débuté en août 2011, et ne sont toujours pas terminés aujourd'hui. Le chef de chantier m'a adressé un second devis pour des travaux déjà réalisés par cette même entreprise et qui n'apparaissaient pas sur le premier devis.

Suis-je en droit de refuser le deuxième devis?

Suis-je en droit d'exiger que l'ensemble des travaux soient terminés (même si cela n'apparaît pas de façon détaillée sur le 1er devis accepté)?

Suis-je en droit de demander un dédommagement pour des dégâts fait par les ouvriers? pour des finitions de travaux bâclées?

Merci de l'attention que vous porterez à mes questions.

Cordialement,

Nicolas.